

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 4e arrondissement (69004)

Réponses de Rémi Zinck, au nom de la liste « Maintenant Lyon pour Tous les écologistes avec Grégory Doucet »

— le 09/02/2020 à 19:41 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. A cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

OUI

Un adjoint d'arrondissement (ou un conseiller délégué) sera bien en charge de la voirie et des mobilités actives. Il recevra les associations cyclistes afin de faire le point avec elles sur les projets en cours ou à venir et les actions à porter au niveau de la ville et de la métropole. Nous souhaitons nous appuyer sur les expertises citoyennes pour éclairer nos choix, et pour faire levier auprès des élus-es en charge des mobilités au sein de la métropole. Ces réunions entre les élus-es et les associations promouvant les mobilités douces doivent être régulières et donner lieu à un suivi de décisions.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Boulevard de La Croix-Rousse
- Rue Hénon
- Boulevard des Canuts
- Grand rue de la Croix-Rousse
- Montée de la Boucle / Rue Eugène Pons
- Montée des Esses (Sens descente)
- Quai Gillet

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Nous avons comme priorité de faciliter et sécuriser les déplacements en mode doux. Actuellement nous n'avons pas arrêté de position définitive sur l'ensemble des axes que vous citez. Les relations avec les associations seront l'occasion pour nous d'améliorer nos propositions pour répondre aux différentes demandes.

Action n°3 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur des accès à l'arrondissement en assurant la continuité des aménagements entre le 4e et les arrondissements et communes mitoyennes (1er, 6e, 9e, Caluire) : Boulevard de la Croix-Rousse au sud, sortie du tunnel Mode doux à l'est, Montée de la Boucle/rue Eugène Pons à l'ouest.

Ces réaménagements exigeront la suppression de places de stationnement et de voies de circulation. C'est pourquoi le soutien actif de la Mairie d'arrondissement et de la Ville de Lyon sera fondamental pour permettre des aménagements qui rééquilibrent le partage de l'espace public et rendent ainsi la ville plus agréable pour ses habitants.

Le 4ème arrondissement n'est pas aussi "cyclable" qu'il serait nécessaire. Cette situation tient lieu à sa géographie. Cependant nous avons pour projet de relier le 4ème arrondissement au 1er grâce à un "remonte vélos". Lorsque cette infrastructure sera opérationnelle, elle donnera lieu à la création d'un maillage cohérent pour relier le centre ville à la Croix-Rousse et à Caluire. En ce qui concerne les axes cités, comme dans la question 1, notre position est de faciliter et sécuriser les déplacements en

mode doux, la méthode sera celle de la consultation avec les associations qualifiées et la population.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°4 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité. *Pousser plus loin le réaménagement de la petite Place de la Croix-Rousse en y supprimant le stationnement automobile pour créer un lieu de rencontre sur le modèle de ce qui a été fait sur la place des Tapis. Faire appliquer le code de la route sur le Boulevard de la Croix-Rousse notamment vis à vis du stationnement dangereux sur la chaussée les jours de marché (5j./7). Généraliser et faire appliquer la limitation de vitesse à 30 kmh sur l'ensemble de l'arrondissement.*

Indéniablement l'espace dédié à la voiture (circulation + stationnement) est trop important sur le 4ème arrondissement. La requalification du boulevard de la Croix-Rousse relève de choix pris à la Métropole. Cependant l'arrondissement encouragera et sera force de proposition pour requalifier le boulevard afin qu'il soit davantage sécurisé, afin également qu'il puisse devenir un axe fort pour les déplacements Est/Ouest en vélo. La réfection récente (et même en cours à cette heure) de la petite place de la Croix-Rousse est pour nous une déception ; on aurait souhaité la suppression définitive du stationnement. S'engager à sa réfection quelques semaines après qu'elle soit livrée paraît difficile. Cependant il faudra prévoir au cours du mandat des aménagements dans ce sens. La vitesse est déjà de 30Km/heure sur pratiquement tout l'arrondissement. Hors mi les quais. Nous souhaitons en effet veiller au respect de l'application de cette mesure.

Action n°5 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser la zone 30 à toute la ville et régler les feux à 25 ou 30 km/h pour créer des « ondes vertes » sur les grands axes de la ville comportant des aménagements cyclables

Sur le 4ème arrondissement, seuls les quais ne sont pas à 30km/heure. Cependant il semble qu'à terme il faille progressivement abaisser la vitesse également sur ces deux axes. La voirie dépendant de la Métropole, il n'est pas possible dans ce questionnaire de faire des promesses pour lesquelles nous ne sommes pas décisionnaires. Toutefois dans notre programme d'arrondissement nous avons mis en avant la sécurisation des déplacements piétons et vélos. Nous proposons par exemple la sécurisation de l'intersection Hénon/de la Salle.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Mesures qui dépend de la Métropole. Elle aura notre soutien.

Action n°7 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes. Faciliter et sécuriser les accès cyclables autour des établissements scolaires.

Nous souhaitons supprimer ou fortement réduire la circulation aux abords des écoles. Dans le cas de l'école La Fontaine nous souhaitons fermer la rue Dangon afin de sécuriser les abords de l'école.

Action n°8 : je m'engage

Étendre la zone de stationnement payant à toute la ville de Lyon pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Le 4ème arrondissement est pratiquement en totalité en zone payante.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé aux cyclistes du Grand Lyon alors qu'ils sont 1 sur 2 à avoir déjà été victime d'au moins un vol de vélo, et 43 % ont été volés plusieurs fois selon l'enquête de Nova7 en juin 2019 auprès de 2 600 cyclistes, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés, ainsi que les 600 places vélo dans les P+R du SYTRAL (ils étaient 2 000 inscrits début 2019). Le vol de vélos est le deuxième obstacle à la pratique du vélo, après l'insécurité routière.

Concernant le premier arrondissement, 190 places vélo sont disponibles, pour 1011 places pour voitures et 167 places moto dans les 4 parkings de l'arrondissement. La suppression de 100 places de voitures permettrait d'y installer 1 000 places vélo.

Objectif d'ici 2026 : Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places), et en particulier offrir suffisamment de stationnement sécurisé dans les lieux d'intermodalité

Nous sollicitons en particulier l'ouverture dans les meilleurs délais de 500 places vélo sécurisées pour la Gare Part-Dieu en attendant l'ouverture de la vélostation de la Place basse Béraudier en 2024, et l'extension de 1500 à 3 000 places proposées au grand public d'ici 2026.

Dans le cadre du développement de l'offre de stationnement sécurisé, nous étudierons la possibilité d'installer des places vélos sécurisées.

Action n°10 : je m'engage

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.

Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

Dans le cadre des réaménagements au cas par cas.

Action n°11 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

> Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélo-cargos dans le choix et le positionnement du matériel

> Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.

> Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)

Quand ce sera possible dans le cadre contraint d'un bâti ancien et initialement non adapté aux vélos.

Action n°12 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)

Oui selon possibilités techniques d'installation.

Action n°13 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Action n°14 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Action n°15 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

> Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail

> Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers

> Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)

> Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

> Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Nous envisageons d'optimiser les res-de-chaussée non utilisé par l'installation d'activité économique. Les services vélos auraient toute leur place.

Action n°16 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Nous envisageons la création d'un maison de service public consacrée aux mobilités et aux économies d'énergie. L'offre vélo dans les mobilités pourrait naturellement trouver sa place.

Promouvoir une culture vélo

Action n°17 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Sachant que cette mesure ne relève pas du choix de la mairie d'arrondissement. Pour autant nous porterons ce projet au niveau de décision.

Action n°18 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

idem question 17

Action n°19 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

idem questions 17, 18

Action n°20 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Je suis déjà vélotafeur, j'espère bien devenir Maire et utilisateur du vélo.

Action n°21 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°22 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et, de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

C'est prévu dans nos propositions.

Action n°23 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Je la soutiendrais et aurais l'occasion de montrer l'exemple.

Action n°24 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

C'est une mesure de notre programme d'arrondissement.

Action n°25 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Oui sur le principe bien que cette mesure ne relève pas de choix d'arrondissement. Cependant nous la soutiendrons et l'encouragerons.

Commentaires généraux

Aucun commentaire n'a été fait par la-le candidat-e